



« Gestion intégrée des paysages et coopération : partage d'expérience des Grands Sites de France à l'international »

Soline ARCHAMBAULT
Directrice du Réseau des Grands Sites de France

Mots-clés : paysage, patrimoine, coopération internationale, développement territorial, gestion intégrée.

Introduction

La gestion des sites patrimoniaux constitue un enjeu majeur à l'intersection entre préservation, développement durable et participation locale. En France, le Réseau des Grands Sites de France a développé une approche originale, fondée sur la notion de paysage, comprise comme l'alliance entre nature et culture. Cette démarche, initialement pensée pour répondre aux spécificités du contexte français, trouve aujourd'hui un écho particulier dans la coopération internationale, notamment avec le continent africain.

Cette contribution propose de présenter l'expérience du Réseau des Grands Sites de France dans sa dimension internationale, en analysant les fondements de l'approche paysagère française et ses modalités de transfert et d'adaptation dans des contextes géographiques et culturels différents. L'objectif est de comprendre comment une méthode de gestion patrimoniale développée localement peut s'adapter à d'autres territoires tout en conservant sa pertinence opérationnelle.

Le Réseau des Grands Sites de France : une approche paysagère originale

Genèse et principes fondateurs des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France réunit une cinquantaine de gestionnaires de sites patrimoniaux français d'exception, présentant une grande variété paysagère. Ces sites s'étendent des espaces éminemment culturels, tels que Carcassonne ou Rocamadour, aux territoires agricoles et zones humides comme le Marais Poitevin ou la Camargue Gardoise, en passant par les vallées pastorales habitées comme le Massif du Canigo. Malgré cette diversité,

tous partagent une caractéristique commune : ils constituent des paysages remarquables où s'exprime une alliance singulière et délicate, fragile et sans cesse réinventée, entre l'homme et la nature.

Cette conception s'appuie sur la définition européenne du paysage comme « portion de territoire tel que perçu par les populations » (Convention européenne du paysage, 2000). C'est précisément ce lien entre nature et culture qui constitue la spécificité de l'approche développée au sein du Réseau des Grands Sites de France.

Cette approche s'enracine dans l'histoire de la loi française de 1930, qui définit les sites protégés par l'État - environ 2 700 aujourd'hui - au titre de leur qualité pittoresque, historique, scientifique ou légendaire. Il s'agit donc d'une protection fondée sur le regard culturel porté par l'homme sur la nature. Parallèlement, ces sites sont également reconnus depuis 2023 comme aires protégées selon les critères écologiques définis par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, témoignant de leur valeur écologique intrinsèque.

L'ensemble des gestionnaires des Grands Sites de France sont des collectivités territoriales, positionnées au plus proche du terrain dans la gestion quotidienne des sites. Actuellement, 22 Grands Sites ont obtenu le label « Grand Site de France » attribué par le Ministre en charge de l'environnement, tandis que les autres membres du réseau œuvrent pour l'obtenir. Le rôle du réseau consiste à accompagner ces collectivités à toutes les étapes, depuis la candidature jusqu'au renouvellement de ce label qui reconnaît la qualité de la gestion de ces espaces remarquables.



● 22 Grands Sites de France

Aven d'Orgnac.....	1
Baie de Somme.....	2
Bibracte - Morvan des Sommets.....	3
Camargue gardoise.....	4
Cap d'Erquy - Cap Fréhel.....	5
Chaine des Puys - Puy de Dôme *.....	6
Cirque de Navacelles ***.....	7
Conca d'Orni, vignoble de Patrimoine.....	8
golfe de Saint-Florent.....	9
Concours - Sainte-Victoire.....	10
Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.....	11
Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort.....	12
Gorges de l'Hérault **.....	13
Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses ***.....	14
Iles Sanguinaires - pointe de la Parata.....	15
Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez.....	16
Marais Poitevin.....	17
Massif du Canigou.....	18
Pointe du Raz en Cap Sizun.....	19
Puy Mary - Volcan du Cantal.....	20
Salagou - Cirque de Mourèze.....	21
Solutré Pouilly Vergisson.....	22
Vallée de la Vézère *.....	23

Le label Grand Site de France est décerné par l'État, au gestionnaire du Grand Site, pour six ans. Il vient reconnaître que son action est conforme aux principes du développement durable.

* site du patrimoine mondial - ** site du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle - *** site faisant partie du Bien "Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen", inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

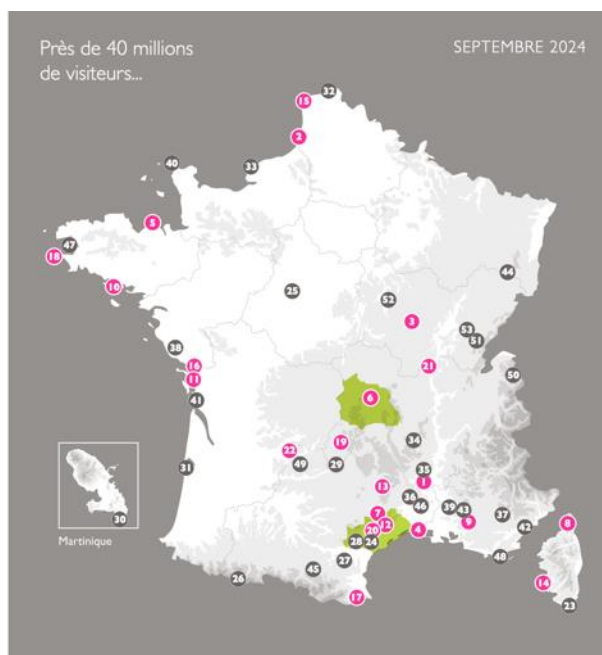
**** site faisant partie du Bien "Voie de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes", inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

● Sites en démarche vers le label

Bonifacio.....	23
Canal du Midi - Béziers *.....	24
Chambord ****.....	25
Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre *.....	26
Cité de Carcassonne *.....	27
Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian.....	28
Conques Vallées Lot et Dourdou **.....	29
Des Salines à la Baie des Anglais.....	30
Dune du Pilat.....	31
Dunes de Flandre.....	32
Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre.....	33
Gerbier - Mézenc.....	34
Gorges de l'Ardèche.....	35
Gorges du Gardon.....	36
Gorges du Verdon.....	37
Havre du Payré.....	38
La Fontaine de Vaucluse.....	39
La Hague.....	40
Marais de Brouage.....	41
Massif de l'Estérel.....	42
Massif des Ocre.....	43
Massif du Ballon d'Alsace.....	44
Montségur.....	45
Pont du Gard *.....	46
Presqu'île de Crozon.....	47
Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères.....	48
Rocamadour **.....	49
Sixt-Ferrière-Cheval.....	50
Vallée du Hérisson - Plateau des 7 Lacs.....	51
Vézelay *.....	52
Vignobles et Reculées du Jura.....	53

■ 2 grandes collectivités

Département de l'Hérault
Département du Puy-de-Dôme



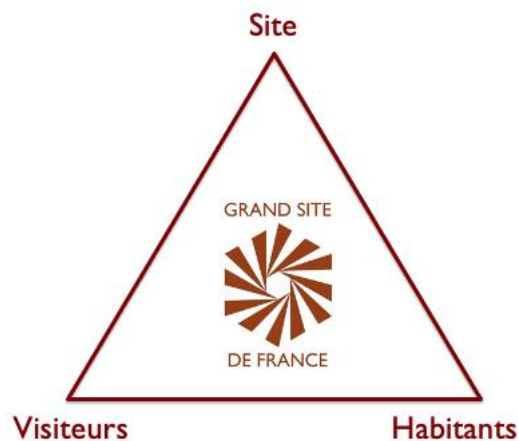
Carte des membres du Réseau des Grands Sites de France © RGSF

La recherche d'un équilibre entre préservation du site, cadre de vie des habitants et l'accueil des visiteurs

Un autre point commun caractérise ces territoires : l'attractivité paysagère qui génère une très forte fréquentation touristique. Cette situation, souvent à l'origine même de la démarche

Grand Site, peut induire un sentiment d'éviction des habitants de leur territoire, dépassés par un tourisme mal maîtrisé aux effets négatifs sur la qualité du cadre de vie. Ce phénomène s'accompagne souvent d'une marginalisation des populations locales dans la définition de ce qui fait patrimoine, alors même que leur attachement au site les rend légitimes comme parties prenantes des projets de développement.

L'approche des Grands Sites de France émerge précisément pour répondre à ces enjeux. Elle repose sur la recherche d'un équilibre entre trois composantes essentielles : la protection du site, la participation des habitants et la gestion des flux touristiques. Cette approche triangulaire vise à réconcilier protection patrimoniale et développement local en s'appuyant sur la participation citoyenne dans le cadre d'un développement économique durable, d'une fierté locale et de la reconnaissance de la capacité des habitants à être vecteurs de patrimonialisation.



Simultanément, elle promeut une gestion qualitative des flux touristiques et un accueil permettant une véritable rencontre, découverte et immersion du visiteurs dans le territoire.

La méthode paysagère : une approche intégrée de la gestion du patrimoine

La méthode paysagère, encore relativement récente en France, constitue la méthodologie employée par les Grands Sites de France. Elle postule que le paysage résulte de l'interaction entre l'action humaine et la nature, et que le paysage peut constituer un facteur fédérateur autour d'un projet territorial et d'un futur désirable. Considérant l'ensemble des politiques publiques ayant un impact sur le territoire, cette approche nécessite une mise en cohérence de ces différentes interventions avec le projet local, dans la recherche d'un bien commun.



Atelier de concertation sur le Grand Site de France Cirque de Navacelles © Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles

Le facteur humain, l'attachement au lieu et la sensibilité territoriale constituent les leviers principaux de cette méthode. L'objectif consiste à se réapproprier l'histoire locale, la mettre en mouvement et utiliser cette force d'attachement pour construire ensemble un projet territorial et imaginer un futur commun désirable.

Cette démarche se caractérise par sa transversalité, intégrant des enjeux aussi divers que la biodiversité, les usages agricoles, le développement économique, la gestion des risques, l'habitat et l'urbanisme, tout en s'inscrivant dans une histoire particulière à chaque territoire. Elle s'organise selon une démarche partenariale où l'ensemble des parties prenantes sont associées à la réflexion et à l'action.

Une politique française aux résonances internationales

Bien que spécifiquement française dans sa genèse, cette approche trouve un écho international remarquable, notamment sur le continent africain où la loi de 1930 a inspiré de nombreuses législations nationales, comme l'a démontré V. Négri dans ses travaux sur la circulation des modèles juridiques patrimoniaux. Son intérêt dépasse le simple fondement de l'alliance nature-culture pour répondre à des enjeux contemporains de décentralisation et de montée en compétences des collectivités territoriales.

Cette compétence paysagère, relativement nouvelle en France et peu développée dans le monde, notamment anglo-saxon, propose une vision totalement intégrée des territoires

patrimoniaux. Elle s'appuie sur une démarche sobre, peu normative mais très pragmatique, recherchant l'efficacité en mobilisant les forces vives du territoire, les ressources locales et les singularités territoriales. C'est précisément cette caractéristique qui constitue sa force et son pouvoir fédérateur.

Le pôle international : un lieu de partager d'expérience

Depuis 2010, le Réseau des Grands Sites de France a développé un Pôle international centré sur la formation et l'échange d'expériences. Cette initiative fédère les grands ministères français (Culture, Affaires étrangères, Environnement) ainsi que de nombreux organismes spécialisés, du Centre des Monuments Nationaux à l'Union Internationale pour la Protection de la Nature, acteurs français du patrimoine naturel et culturel partageant une vision holistique du patrimoine.

Plus de 130 gestionnaires de sites ont bénéficié de la formation internationale portée par le Réseau des Grands Sites de France dont plus de la moitié proviennent du continent africain avec une forte représentation de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb. Cette démarche privilégie l'échange de pair à pair, de gestionnaire à gestionnaire, dans une logique de co-apprentissage qui enrichit mutuellement les pratiques professionnelles. Cette mise en réseau des gestionnaires et cette ouverture internationale permettent d'enrichir la vision de la démarche paysagère et de constituer une communauté internationale partageant des valeurs et une approche commune de la gestion durable des patrimoines.

Transfert d'expérience dans l'Ouest Cameroun : un cas d'étude emblématique

Contexte et enjeux de la collaboration

La collaboration que le Réseau des Grands Sites de France entretient avec la région Ouest du Cameroun illustre parfaitement les modalités et les enjeux du transfert d'expérience et du partage de la méthode paysagère. Initiée en 2022 par la participation d'un professionnel camerounais à la formation internationale du Réseau, cette collaboration s'est développée à travers l'accueil répété de délégations camerounaises en France sur différents Grands Sites et l'organisation de deux ateliers sur place, grâce au soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dont le dernier avec la mobilisation de deux paysagistes français.



Ateliers participatifs lors de la mission du RGSF dans l'Ouest Cameroun en 2023 © RGSF

Cette collaboration accompagne un processus de décentralisation qui a confié à la région Ouest, et particulièrement à l'Office Régional du Tourisme de l'Ouest Cameroun (ORTOC), de nouvelles compétences en matière de valorisation touristique des sites naturels et culturels et de développement économique.

L'approche interdisciplinaire souhaitée correspondait étroitement à la vision portée par le Réseau des Grands Sites de France.

Application de la méthode paysagère au Cameroun : le cas du Mont Bapit

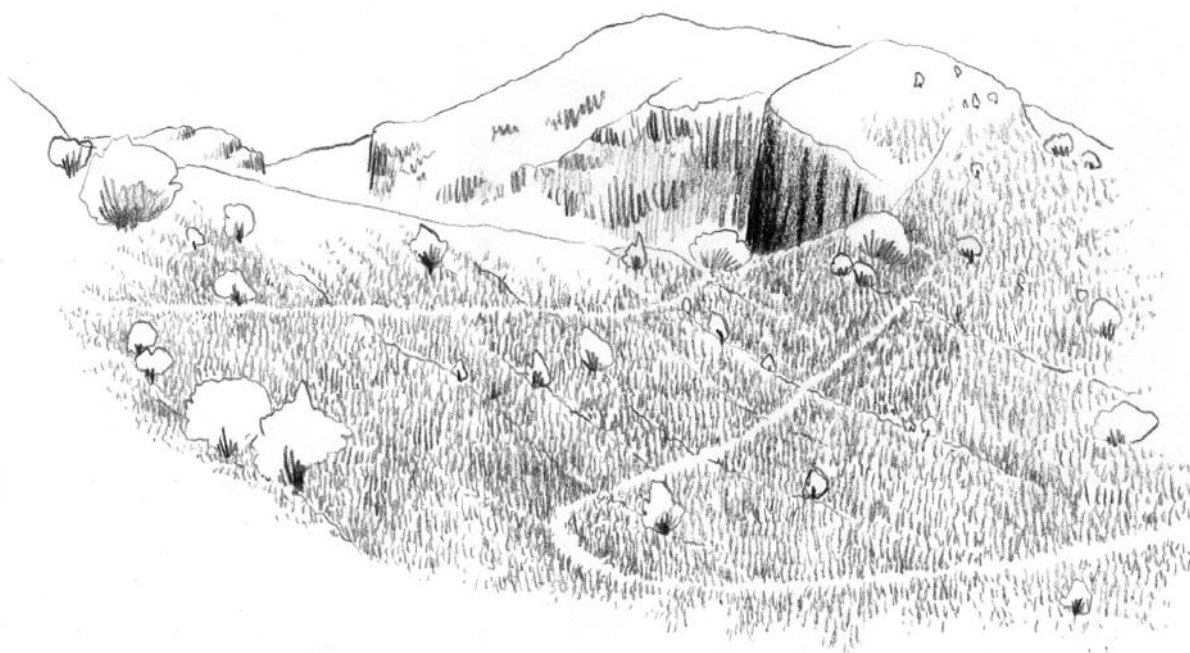
Le Mont Mbapit, volcan culminant à 2 000 mètres d'altitude dans une grande chaîne volcanique, constitue un territoire agropastoral à la culture riche et typique, offrant des paysages de grande qualité. L'expertise paysagère française a été sollicitée pour élaborer un schéma d'intention paysagère et accompagner la réflexion des acteurs locaux autour de la mise en place d'un projet de territoire fondé sur la préservation et la valorisation du site à travers le tourisme durable.

L'approche paysagère a permis de mettre en regard les différentes valeurs du site : paysagère, géologique, culturelle et spirituelle. Elle a également conduit à élargir la réflexion, initialement centrée sur l'accès au sommet et sa valorisation touristique, pour intégrer les enjeux de développement économique des populations locales, les enjeux agropastoraux et culturels, à l'échelle de l'ensemble du massif et du grand paysage culturel.

La forte mobilisation locale, avec plus de 70 participants à l'atelier, a permis d'élaborer collectivement des recommandations pour une stratégie de préservation et de valorisation à long terme. Ces recommandations privilégient la sobriété, la réversibilité, la prise en compte du changement climatique ainsi que l'accompagnement et la montée en compétences des acteurs locaux.



*état existant de la pente, avec
l'escalier et les abris*



*vue de projet, un sentier en lacet
permet un accès plus doux, plus
agréable et plus discret*

Enseignements et perspectives

Apports mutuels de la coopération internationale

Cette expérience internationale génère des apports réciproques significatifs. Pour les gestionnaires français, elle permet de valider la pertinence de leurs hypothèses de travail à travers un regard international et de faire émerger les éléments transférables de leur démarche, au-delà des spécificités nationales.

L'ouverture internationale enrichit considérablement les pratiques professionnelles des gestionnaires français, notamment par une meilleure prise en compte du patrimoine immatériel. Elle révèle également l'universalité de certains enjeux, comme la nécessité de mobiliser le patrimoine et les outils de la démocratie locale pour construire des projets territoriaux et se projeter dans un avenir désirable.

La démarche paysagère face aux défis contemporains

L'approche paysagère démontre sa capacité à rassembler et à dépasser les postures en s'appuyant sur la notion de bien commun que constituent le paysage et la culture locale. Cette transversalité s'avère particulièrement pertinente face aux nouveaux défis que représentent le changement climatique ou les remises en question des politiques environnementales et patrimoniales observées dans le monde occidental.

La sobriété, le pragmatisme et la capacité à faire projet de cette démarche répondent à une demande internationale croissante pour des approches intégrées et participatives de la gestion du patrimoine. Ces caractéristiques en font un outil adapté aux contraintes budgétaires contemporaines tout en maintenant une efficacité opérationnelle.

Conclusion

L'expérience du Réseau des Grands Sites de France dans la coopération internationale révèle la pertinence et l'adaptabilité de l'approche paysagère française au-delà de ses frontières nationales. Cette démarche, fondée sur l'alliance entre nature et culture et la participation des populations locales, trouve un écho particulier dans des contextes où se pose la question de la réconciliation entre préservation patrimoniale et développement territorial.

L'exemple de la coopération avec le Cameroun illustre les modalités concrètes de ce transfert d'expérience et met en évidence l'importance de l'adaptation contextuelle des méthodes. Plus largement, cette expérience souligne le besoin de solidarité internationale face aux défis contemporains et la capacité de la démarche paysagère à contribuer à la construction de projets territoriaux durables et participatifs.

Cette approche, par sa dimension holistique et sa capacité à mobiliser les ressources locales, constitue un outil précieux pour accompagner les processus de décentralisation et de développement territorial, tant en France qu'à l'international. Elle témoigne également de l'intérêt d'une coopération fondée sur l'échange d'expériences entre praticiens, dans une logique de co-apprentissage mutuel.